

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 51

Artikel: Curieuse histoire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voici un extrait de la relation du cérémonial observé à la réception de Charles Hachbret, en qualité de nouveau bailli de Lausanne.

... Et l'illustre haut et puissant Seigneur Amédée de Diesbach, seigneur trésorier du Pays-de-Vaud, commis par LL. EE. pour présenter de leur part le nouveau seigneur baillif aurait fixé le jour de son entrée au mercredi cinquième décembre 1731, pour deux heures après midy, surquoi le nouveau Seigneur baillif, suivi de quelques seigneurs baillifs du voisinage, de la cour bailliviale, d'une troupe nombreuse et leste de noblesse de la ville et des environs et d'une compagnie de dragons allat au devant de sa Grandeur qu'il rencontra au tirage de Lutry avec une nombreuse suite.

Les deux cortèges s'étant joints et sa Grandeur montée en carosse, à la gauche du nouveau Seigneur baillif, on entra en bon ordre dans la ville, par la porte de St-Pierre où se trouva postée une compagnie de la bourgeoisie, au bruit de plusieurs décharges d'artillerie de la ville postée sur la plate forme voisine de la dite, postée sur les tours et sur la terrasse de la grande église.

A l'arrivée à la porte de St-Etienne, Messieurs le bourgmestre et Conseil postés de part et d'autre de la dite porte, debouts et decouverts. Le premier pria par un discours respectueux sa Grandeur le Seigneur trésorier en qualité de commis de LL. EE. de vouloir ordonner au nouveau Seigneur baillif, avant que de la conduire au Château, de leur promettre, par serment, de maintenir la ville de Lausanne dans les droits et privilèges dont elle jouissait par la grâce de LL. EE., selon la formule suivante qui fut lue à haute voix par Monsieur le secrétaire du Conseil.

« Vous jurez, au nom de Dieu vivant, de » maintenir les droits, franchises, immunités, » bons us et libertés de cette ville, tant écrites » que non écrites, sans les vouloir en aucune » façon enfreindre, ainsi que désirés que » Dieu vous soit en aide à la fin de vos jours. »

Sa Grandeur en ayant donné l'ordre, le Seigneur baillif tint la main levée pendant la lecture de ce serment et fit la promesse dans la main de sa Grandeur et par une inclination vers Monsieur le bourgmestre d'en vouloir exécuter le contenu.

Sur quoy, la chaîne ayant été détendue, sa Grandeur et sa magnifique Seigneurie baillivale, continuèrent leur marche jusqu'au Château auprès duquel se trouva postée une compagnie de la bourgeoisie et devant la porte un détachement de canonnières de LL. EE. Le Château ayant salué d'une triple décharge de vingt-deux fauconneaux chacune, dedans la grande porte du château, à l'entrée de la cour, se présentèrent en haye les quatre officiers baillivaux en manteaux de livrée de LL. EE., avec des halbardes en mains en qualité de portiers du Château; à la seconde porte, en devant du pont-levis, la cour baillivale se trouva rangée où Monsieur le lieutenant baillival De Crousaz, en l'absence de l'ancien Seigneur baillif, présenta les clefs du Château au nouveau.

Ce qui précède, nous paraît suffisant pour justifier la pose d'une plaque commémorative sur l'emplacement où se trouvait alors la porte de St-Etienne.

Curieuse histoire.

Un littérateur français, M. Henri Lacroix, est mort dernièrement à Paris. A cette occasion, le *Gaulois* a publié quelques lettres échangées, en 1864, entre cet écrivain et Alexandre Dumas, sur certains sujets dont ils avaient parlé un soir après dîner, entr'autres de la *voix du sang*, c'est-à-dire des sentiments d'affection entre les membres d'une famille, et qu'on ressent quelquefois pour une personne du même sang, bien qu'on ne la connaisse pas. Les deux amis, paraît-il, différaient d'opinion sur cette question délicate, témoin la lettre qu'on va lire, adressée à Alexandre Dumas par Henri Lacroix :

Mon cher monsieur,

Vous avez sans doute lu dans les journaux de la semaine dernière ce fait extraordinaire :

Deux femmes, la mère et la fille, habitant la même chambre, sont accouchées, à la même heure, de deux enfants du même sexe. Passés de main en main à tous les membres présents de la famille, les nouveaux-nés ont été confondus dans ce mouvement mal réglé de tendresse et d'embrassements. Impossible de savoir à laquelle des mères ils appartiennent l'un et l'autre. Qu'arrivera-t-il? Chacun des enfants aura deux mères, voilà tout; le mal n'est pas grand.

Peut-être aussi aurez-vous traité cette histoire de canard; les journaux sont sujets à caution. Alors vous vous êtes trompé, mon cher monsieur. Le fait est vrai. Qu'il soit arrivé il y a huit jours, je ne l'affirme pas; ce que je puis vous assurer, c'est qu'une aventure analogue s'est passée il y a bientôt trente ans.

En 1835, la comtesse X... quittait le Mans pour se rendre à Bordeaux, où elle allait faire ses couches dans la famille de son mari.

Elle voyageait en poste, dans sa voiture, accompagnée d'une femme de chambre et de son domestique. Ce voyage, entrepris trop tard, était, dans la position de la comtesse, une grave imprudence, si grave qu'après deux jours de marche la comtesse sentit qu'il lui était impossible de continuer sa route. Il fallut s'arrêter aux premières maisons qui se rencontrèrent. C'était entre Angoulême et Libourne. Il était nuit; on ne pouvait espérer trouver dans un si misérable bourg les secours que réclamait impérieusement l'état de la voyageuse.

Le hasard est un grand maître, mon cher monsieur. Un médecin, appelé en toute hâte de la ville voisine, venait justement d'arriver dans le village, où il donnait ses soins à une personne, attendant auprès de sa cliente la dernière période de l'état le plus intéressant. Au bruit que fit l'arrivée de la comtesse, aux cris du domestique qui avait réveillé tout le monde dans le village, le docteur sortit et s'approcha de la voiture de poste. On descendit la comtesse de son coupé; d'hôtel ou d'auberge il n'y en avait pas, cela va sans dire. Le docteur fit installer, tant bien que mal, un lit dans la chambre de la paysanne, y fit déposer la comtesse, et attendit les événements. Pensez ce que vous voudrez de la vraisemblance de cette histoire, mon cher monsieur, mais la vérité est que, quelques instants après, la femme de chambre de Mme X...

annonçait aux commères, assemblées autour de la maison, la venue simultanée de deux garçons des mieux portants.

Dans la précipitation d'un pareil moment, on ne prend pas garde à tout. Il n'y avait là qu'un berceau. Le docteur y déposa les nouveaux-nés et s'occupa de leurs mères.

Quand la comtesse fut revenue à elle, elle demanda à embrasser son fils. Le docteur s'aperçut alors de l'étrange confusion qu'il avait faite; il se troubla, comme ahuri de cette demande, et avoua la situation.

Mme X... réfléchit un instant.

— Docteur, dit-elle, quelle est cette femme à qui je dois l'hospitalité?

— Une pauvre paysanne dans la misère, mère de plusieurs enfants, et pour laquelle le nouveau-né est plus un surcroît de peine qu'une joie.

— Eh bien! dit en souriant la comtesse, j'aurai deux fils au lieu d'un.

Le domestique partit pour Bordeaux avec la voiture de poste qui, la nuit suivante, amenait le comte auprès de sa femme. Le comte sut tout, et, au mot que lui répéta le docteur, il regarda la comtesse et la remercia dans un sourire de ce noble et sincère élan de sa maternité. Quant à la paysanne, en laissant son fils à des mains étrangères, elle consentit à un sacrifice qui assurait l'existence de sa famille. Le comte pourvut, du reste, largement à ses besoins.

Quelques jours après, la comtesse partait en emmenant les enfants; elle les garda auprès d'elle, les aimant d'une égale tendresse, sans laisser atteindre un seul jour son âme maternelle à une cruelle pensée d'incertitude.

Le comte mourut.

La loi, mon cher monsieur, n'entre pas dans les romans de maternité. Il y avait là deux enfants inscrits à l'état civil sous deux noms différents. Le hasard seul avait fait de l'un le fils du comte X..., de l'autre le fils de la paysanne. Mais peu importait le code civil. Le cœur de la comtesse pouvait réclamer contre cette distinction; cela ne regardait pas la loi. Les jeunes gens, devenus majeurs, le conseil de famille se réunit pour rendre au fils du comte ce qui lui revenait, par testament, des biens de son père. Il fallait donc que la comtesse décidât entre ces deux enfants de son âme; qu'elle fit à l'un une situation qui, peut-être, revenait à l'autre. Le conseil de famille la laissait arbitre dans une question douloureuse qu'elle avait toujours éloignée de son esprit. Le moment était venu de la résoudre.

— Messieurs, dit la comtesse, ce que je ne me sens pas la force de faire, faites-le : choisissez vous-même. A celui que vous aurez nommé reviendra la fortune du comte. Quant au second, je le jure, il aura la mienne : l'une vaut l'autre. Je puis la lui donner de la main à la main.

Croyez-vous à la voix du sang, mon cher monsieur...? On s'y tromperait souvent.

M. Alexandre Dumas répondit d'une manière fort spirituelle et intéressante :

Dans quels doutes votre dernière lettre m'a jeté. Vous ébranlez mes croyances jusque dans leurs fondements les plus intimes. Si mes enfants allaient ne pas être mes enfants! Si j'allais ne pas être moi! Cependant il y a bien des chances que les choses soient régulières, du côté de mes enfants du moins, car moi ou

'autre j'ai été en nourrice, mais mes enfants n'y ont pas été. C'est leur mère qui les a nourris, et si elle les a embrouillés dans l'affection qu'elle a pour eux, au moins elle est certaine de n'en pas aimer d'autres que les siens.

Serait-ce un malheur, après tout, si de pauvres diables se trouvaient, par un de ces hasards que vous citez, tenir la place d'un millionnaire ou d'un puissant, et si l'un de ceux-ci se trouvait, malgré toutes les précautions de la fortune, obligé de travailler comme auraient fait ceux-là ?

Votre lettre a cela de bon qu'elle peut consoler beaucoup de gens d'avoir pour fils des imbéciles ou des vicieux. Il accuseront la nourrice de négligence et leur amour-propre s'en tirera de cette manière.

Puis, revenant à l'objet essentiel de la discussion, la *voix du sang*, Alexandre Dumas ajoute :

Tout cela est amusant, ingénieux, touchant même, mais tout cela est faux. Qu'un père et une mère reçoivent de la nourrice un autre enfant que le leur ; qu'ils l'élèvent et l'aiment comme fruit de leurs entrailles, en s'étonnant de temps en temps d'une divergence de caractère, de visage, de conformation et de tempérament, je l'accepte : ils n'ont pas, à côté de l'intrus, la comparaison de l'*ayant-droit*. Mais qu'une mère, dans les conditions de votre comtesse, ne reconnaisse pas, au bout d'un an, son enfant de celui de l'autre femme, non, mon bon monsieur, non, mille fois non. Je nie même que son premier mouvement, en apprenant la confusion, n'ait pas été un mouvement de colère contre la maladresse du médecin.

La mère ne fait pas si bon marché que vous le croyez de l'enfant qu'elle a porté, pour qui elle a souffert, à l'arrivée de qui elle pense en comptant les semaines, les jours, les secondes ! Qu'elle trouve presque aussitôt dans sa pitié, sa charité, dans sa soumission à la Providence, le moyen charmant employé par la comtesse, cela est possible ; mais avec quelle curiosité elle suivra les développements idiosyncratiques des deux individus ! comme elle étudiera les moindres indications de la nature, et comme, à des signes, invisibles pour d'autres, elle reconnaîtra bientôt *le sien* ! Au bout de quelques années, il n'y aura plus de doute. Si l'enfant ne ressemble à sa mère, il ressemblera à son père, à son aïeul, à quelqu'un de la famille, et si alors elle associe toujours le frère de lait à la communion de la famille, ce ne sera que comme le premier invité, mais son cœur saura bien à quoi s'en tenir, et, le jour du partage, elle n'aura pas besoin de dire à la loi de choisir.

Et si vous pouviez tenir les balances avec lesquelles Dieu pèse les sentiments humains, vous verriez que le plateau du vrai fils penche à faire sauter l'autre hors du sien, et que le jour où il le faudrait, non pas enrichir, mais sacrifier l'un des deux enfants, les yeux bandés, elle ne se tromperait pas.

Je crois donc à la voix du sang, puisque vous me questionnez à ce sujet, non pas à cette voix du sang qui vous crie entre deux embryons : *Voici le tien* ! mais à cette voix du sang qui vous lie à l'être issu de vous plus qu'à tout autre, et qui vous fait battre le cœur de remords et de honte si tout à coup

on vous montre un enfant qui demande l'aumône dans la rue et qu'on vous dise : Voilà ton enfant, un enfant que tu n'as jamais connu, que tu n'as jamais cru avoir, et qui cependant est né de toi, au milieu de cette vie facile qui a pour excuse un proverbe ignoble : *Il faut que jeunesse se passe* ; car cette jeunesse ne passe pas sans coûter la vie aux uns, l'honneur aux autres, sans prendre enfin le présent ou l'avenir de quelqu'un.

Le pâtés à rats.

Ne sè faut jamé reveindzi s'on vo fâ onna farça.

On dzouveno coo dè pè chàotrè qu'ètâi z'u pè Dzenèva po fèrè se n'appreintessadzo tsi on boutequi, avâi fé cognessance d'on part dè vallottets dè se n'adzo, avoué quoui l'allâvè promenâ la demeindze et s'amusa lo né lè dzo su senanna. On dzo que cliâo gaillâ étiont einseimblio et que noutron Vaudois n'étâi pas quie, lè z'autro sè desiront que lâi fail-lâi fèrè onna farça ein lâi faseint medzi dâo tsat, kâ saviont que lo gaillâ étâi prâo dolliet et que n'arâi pas volliu agottâ dâo matou po on coup dè canon.

L'est bon. Onna né que sè trovâvont ti dè beinda dein onna pinta, ion dè cliâo « Dieu-me-dane » fâ âi z'autro : « Dîtès-vâi ! Mon cousin dè St-Fourgo, qu'est tsachâo, no z'a apportâ stu matin onna lâivra que la tiâ dâo coté de la Doula ; mâ coumeint n'ein ein dza medzi tzi no demeindze passâ, ma mère ne s'ein tsau pas et ni mon père non plie, et m'ont de que se la volliâvo medzi avoué caquies z'ami, la mè baillivont. Volliâvo don vo derè qu'on la porrâi fèrè fricottâ po ion dè stâo dzo que vint, se vo z'êtès d'accoo. »

— D'accoo ! D'accoo ! se répondont lè z'autro, et ein tè bin remacheint.

Dinsè de, dinsè fé. Mâ cliâo lâivra n'étâi qu'on matou que l'accrotsiront lo leindéman et que portiront à la pinta iô on lâi fe passâ lo gout dâo pan dévant dè lo mettrè dein lo cassoton ; et lè gaillâ recoumandiront à la carbatière dè ne pas pipâ on mot dè l'affèrè à l'apprenti boutequi.

Lo né dâo soupâ, sont ti quie à l'hâora, et hardi ! se metton à rupâ. Noutron luron sè relêtsivè lè pottès dè ce bon civet ; mâ quand l'on z'u fini, lè z'autro sè sont met à dessuvi lè tsats ein faseint miâo ! miâo ! et lâi montront la têtâ dè la bita. Adon lè chenapan sè metton à recaffâ ein lâi deseint que l'étâi dâo tsat que l'avâi medzi et que la lâivra de St-Fourgo corresâi adé.

— T'einlêvâi pi po dâi coquiens ! se fe lo gaillâ, et furieux contrè leu, tracè vîa sein lâo derè bouna né.

« Ah l'est dinsé ! se fe ein s'ein alleint : Atteindè pi ! vo la me payérâi, tsaravoutès que vo z'îtès ! » Et sè mette à ruminâ oquie po sè reveindzi.

La boutequa iô fasâi se n'appreintessadzo, étâi 'na granta boutequa tot cou-

meint cliâo à monsu Manuet dè pè Lozena, et lè carcagnou iô on reduisâi lè martchandi, pè lo fond, étiont plieins dè rats. Adon noutron gaillâ sè peinsâ : « Y'é me n'affèrè ! »

Sè mette à teindrè dâi trappès et quand l'eut accrotsi onna demi-dozanna dè rats, s'ein va tsi on bonbouni po lâi demandâ se lâi voudrâi fèrè dâi pâtés avoué cliâo rats.

Ma fâi d'à premi le bonbouni ne s'ein tsaillessâi pas tant, kâ cein n'est pas tant ragotteint.

— Pâyeri cein que foudrà, lâi fâ lo compagnon ; c'est po fèrè onna farça à dâi gaillâ que m'ont attrapâ ein mè faseint medzi dâo tsat, et lâo vu reindrè la mounâ dè lâo pice.

— Du que l'est dinsè, repond lo bonbouni, on vo z'arreindzèrâ l'affèrè.

— Grand maci ! Mâ coumeint n'ein vu min medzi, mè, fédè mè on part dè pâtés avoué dè la tsai dè vé, et vo lè mettrâ dein on cornet à part, et tandis que medzèri lè pâtés âo vé, lè z'autre rupèront cliâo âi rats.

— D'accoo ! Fari coumeint vo mè dîtès.

Noutron compagnon, quand l'eut ruminâ sa veindzance, fe état dè ne pas ein volliâi âi z'autro et retornâ avoué leu coumeint se dè rein n'étâi.

Onna né lâo fe : « Y'é reçu onna lettra dè mon père iô mè marquè que vâo que y'appreigno l'allemand et que dusso allâ dein lo canton d'Argovie. Mè vé don parti dein on part dè dzo ; mâ ne vu pas m'ein allâ sein passâ onco onna bouna veillâ avoué vò, et vo z'einvito à n'on petit soupâ po déman né ; et quand bein vo mâi eindieusâ en mè faseint medzi dâo tsat, ne vu pas fèrè coumeint vo, et vo laissèri coumandâ lo fricot se vo volliâi.

Lè z'autro tot conteints, n'ont pas de què na, et regrettàvont quasû dè lâi avâi fé la farça, et, sein sè démaufiâ de rein, sont z'u sè goberdzi âo soupâ dâo Vaudois qu'avâi bin reçu lè dou cornets dè pâtés dâo bonbouni.

Après la soupa, lâo sai li mémo lè pâtés sein fèrè seimbliant de rein, ein atteindeint lo ruti, et tot s'est bin passâ ; mâ quand l'ont z'u fini, lo gaillâ lâo fâ :

— Ora, mè vouâiquie reveindzi ; vo m'âi fé medzi dâo tsat, et bin mè, vo z'é fé medzi dâo rat ! Lè pâtés que n'ein z'u étiont fé avoué dâi rats que y'é accrotsi mè mémo, et tandi que vo vo z'ein pi-frâvi, y'ein medzivo dè vé. Ora no vouâiquie quitto.

Et lo gaillâ risâi à sè teni lo veintro.

— Eh tsancro dè chenapan ! lâi font lè z'autro, que bisquâvont tot parâi d'avâi été attrapâ ; ma coumeint n'iaivâi pas moian dè rein tsandzi à l'affèrè, l'ont fé bouna mena à crouïo dju, et sè sont consolâ ein redroblièint lo bâirè...

Lo leindéman, noutron lulu va pâyi